

Changement de ton ou jeu de dupes ?

La rentrée est toujours une période propice aux bonnes résolutions, qui ne sont bien souvent pas tenues. Le président Macron ne fait pas exception en annonçant avoir changé, être à l'écoute de la population et plus compréhensif envers ses revendications, sans toutefois réussir à convaincre. Son objectif est donc clair, désamorcer les contestations ou tout au moins empêcher leur montée en puissance. La ligne politique, elle, reste inchangée, poursuivre la destruction systématique des acquis de la Libération, la réforme sur l'indemnisation chômage (période de travail allongée, diminution de la durée d'indemnisation et dégressivité) votée cet été en est un exemple. La prochaine étape concerne les retraites. L'objectif est là aussi très clair, sous couvert d'égalité et d'harmonisation, il s'agit de **diminuer les pensions et retraites, d'allonger la durée de cotisation et l'âge de départ à la retraite (âge pivot)** par le biais de « système à points » dont la valeur ne serait connue qu'au moment du départ. La nomination au gouvernement de Delevoye, dont la proposition d'un âge pivot a été désavouée par le président, est une tentative gouvernementale d'afficher une volonté de dialogue avec les organisations syndicales et d'atténuer toute opposition.

Malgré les annonces par Darmanin de l'abandon des 50 000 suppressions de postes de fonctionnaires d'état, le gouvernement n'en poursuit pas moins cette politique de casse du service public : **plus de 5 000 postes supprimés en 2 rentrées à l'EN, 5 800 suppressions annoncées à Bercy d'ici 2022 !**

Dans ce contexte, où, de plus, la loi Blanquer entre en vigueur dans les collèges et lycées, le SNES et la FSU ont une responsabilité particulière. Informer, **convaincre** et **entraîner les personnels de la Fonctions Publiques, rechercher un cadre unitaire syndical, dialoguer avec les associations** sont les objectifs du SNES et de la FSU pour **construire une mobilisation massive dans la durée indispensable au retrait de ces réformes.**

Patrick Lebrun, secrétaire académique
Fabien Claveau - Marc Bellaigue, secrétaires adjoints

Elections internes FSU

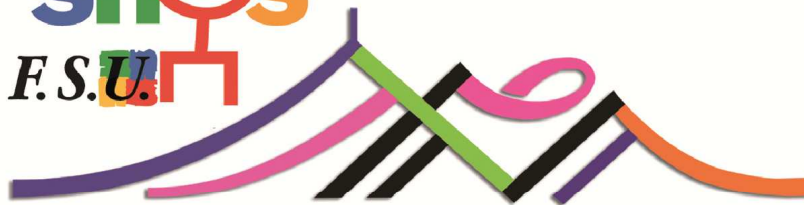


Le 9e congrès national de la FSU aura lieu à Clermont-Ferrand **du 9 au 13 décembre 2019**. Il sera l'aboutissement de débats et de votes préparatoires dans les 23 syndicats de la fédération et dans les congrès fédéraux départementaux.

Les adhérents devront se prononcer sur le **rapport national d'activité** (voir POUR n° 218) et sur **l'orientation de la FSU** (la répartition en tendances dans les instances nationales) **entre le 20 septembre et le 11 octobre.**

Voir modalités en annexes.

snes
F.S.U.



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 185
Déposé le
19 septembre 2019

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au vendredi de 14 h à 17 h
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

Les militant.es sont prêt.es à animer des heures
d'information syndicale à votre demande.

Page 1 : Edito

Page 2 : Rentrée dans les lycées et collèges

Page 3 : Carrières, métiers, catégories

Page 4 : Salaires - retraites

Annexes 1 à 4 : Elections internes FSU

Annexe 5 : enveloppe pré-timbrée

S
O
M
M
A
I
R
E

Rentrée dans les lycées et les collèges

Réformes du bac et du lycée : points de vigilance et actions

La rentrée dans les lycées se déroule de façon chaotique. Dans nombre d'établissements, les **emplois du temps** des classes et des enseignants ne permettent pas d'accueillir convenablement les lycéens. Les choix des **enseignements de spécialité** en Première, supposé « libres » sont en fait contraints par les structures et certains élèves commencent l'année en indiquant que « ce ne sont pas les disciplines qu'ils souhaitaient ».

Le lycée « à la carte » implique également une **mise en concurrence des disciplines**, aux effets délétères, notamment pour les options. Cela remet en cause l'existence même des LVER à faible diffusion, déjà réduites à celles enseignées dans le cadre du baccalauréat et mises à mal par les réformes précédentes. Le SNES-FSU demande que ces options soient davantage valorisées au baccalauréat et les moyens d'une offre diversifiée (LVER, enseignements artistiques...).

Le lycée Blanquer implique une **individualisation des parcours** telle qu'en cette rentrée, le groupe classe tend à disparaître. L'organisation des **enseignements de spécialité en « barrettes »** rend impossible le suivi pédagogique des élèves : peuvent intervenir pour une même division plus de 40 enseignants, soit davantage que le nombre d'élèves. Quel sens donner à un conseil de classe dans ces conditions ? Les missions du professeur principal sont profondément transformées.

Les premières **évaluations en épreuves communes de contrôle continu (E3C)**, posent de nombreux problèmes : temps pris sur les heures d'enseignement, non banalisation des périodes d'évaluation, banques de sujets non constituées, rendu tardif des copies après correction. Le calendrier des commissions académiques d'harmonisation demeure inconnu. Mettre en

place ces épreuves communes semble non seulement impossible mais déraisonnable.

Les **heures d'information syndicale** dans les lycées ont sou-



Lycée Blanquer
Tous perdants

snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

ENVAIÉS
AU GUYONEN

vent réuni de nombreux collègues, exaspérés par l'impréparation de cette réforme et surtout par les ressorts idéologiques qu'elle comporte. Le SNES-FSU continuera à fédérer et à faire converger l'ensemble de ces mouvements locaux vers des actions d'ampleur contre la réforme des lycées.

Dans les **séries technologiques**, l'impact de la réforme est de même nature mais se décline également en termes d'attractivité pour ces formations : effacement général des effectifs en STI2D, maintien ou baisse en STMG. Même si certains lycées semblent avoir été protégés, de nombreuses suppressions de sections sont constatées ou prévues à la prochaine rentrée. Il conviendra de faire un bilan précis de l'impact de la réforme du lycée et de la généralisation de Parcoursup sur l'attractivité et l'orientation vers les séries technologiques.

Le **SNES-FSU définira avec les collègues l'impact des réformes sur le métier d'enseignant et les conditions de travail des professeurs et des élèves**, et ses conséquences en termes de structure et d'offre de formation, en particulier concernant le maintien de la troisième spécialité en classe de Terminale. Le SNES Clermont demande un bilan de rentrée (effectifs, spécialités) dans les lycées de l'académie.

Patrick Lebrun

Collège : toujours plus d'élèves, toujours plus de travail !



La rentrée 2019 dans les collèges de notre académie est marquée par une **forte augmentation des effectifs** d'élèves par classe suite à la suppression de 41.5 emplois (82 au total). Le seuil de 30 élèves par division est dépassé dans plusieurs établissements. Rien que dans le Puy-de-Dôme, **9 collèges sur 57** se retrouvent avec au moins une division à **31 ou 32 élèves**, ce qui représente **15,8 % des collèges** du département.

Les conditions de travail et d'étude sont nettement dégradées pour les personnels comme pour les élèves : **compléments de service** en hausse, affectations à **l'année sur 2, 3 voire 4 établissements** pour les TZR, **recrutements de contractuels**, accueil en hausse **d'élèves à besoins éducatifs particuliers**, **imposition de 2 HSA** qui se traduit souvent dans les faits par une classe supplémentaire voire deux, **accompagnement à l'orientation** (12 h en quatrième, 36 h en troisième) pour les PP qui relève pourtant des missions des Psychologues de l'Éducation nationale...

La **section académique du SNES-FSU** avait alerté l'an dernier sur le fait que les collèges aussi feraient les frais de la réforme du lycée, ce qui se vérifie aujourd'hui. Elle appelle à faire remonter chaque situation en complétant l'enquête mise en ligne sur son site, à déposer des motions, avec les parents d'élèves, lors des CA de rentrée et à remplir le **Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)**. Les militant.es sont disponibles pour accompagner des délégations à l'IA ou au rectorat.

Fabien Claveau

EPLI : on ne prête qu'aux riches

La volonté d'ouvrir un EPLI (*Etablissement Public Local d'Enseignement International*) dans le Puy-de-Dôme constitue une provocation dans un contexte de **baisse des DHG et des DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement), d'autant plus que le décret 2019-887 du 23 août 2019 dispose que « l'EPLI déroge aux règles d'enseignement de l'éducation nationale » puisqu'il prépare au bac européen et non au bac national, qu'il peut recevoir des **financements privés** et que son conseil d'administration compte moins d'un tiers de représentants des personnels.

La Commission Administrative Académique (CAA) du SNES qui s'est tenue le 09/09 s'est prononcée contre sa création. Le S2 du Puy-de-Dôme demande une **audience** au Conseil départemental dans les meilleurs délais. Il prend contact avec les **fédérations de parents** afin que ce projet, qui risque de vider certains collèges des quartiers nord de Clermont et de saper l'objectif de plus de mixité sociale, en particulier dans ce secteur, ne voie pas le jour.

F. C.

Carrières - métiers - catégories

Rendez-vous de carrière : Qui est concerné ? Quelles modalités ? Quels recours ?

Les RV de carrière se déroulant sur une année scolaire donnée concernent les personnels éligibles l'année scolaire suivante à l'**avancement accéléré d'échelon** ou **promouvables à la hors classe**.



Pour 2019-2020, il s'agit des collègues ayant **dans le 6^e échelon** entre 12 mois et 23 mois 29 jours d'ancienneté au 31/08/20, entre 18 mois et 29 mois 29 jours d'ancienneté **dans le 8^e échelon** au 31/08/20, ou encore ceux situés

dans la 2^e année du 9^e échelon (ancienneté comprise entre 12 mois et 23 mois 29 jours au 31/08/20), pour l'accès à la hors classe. Ils concernent aussi les personnels qui, en raison de leur situation particulière ou d'un oubli de l'Administration, n'ont pu bénéficier d'un RV en 2018-2019.

Si vous avez eu un **RV de carrière au cours de l'année scolaire 2018-2019**, vous avez dû recevoir, dans les deux semaines suivant la rentrée scolaire, une **notification**, consultable dans l'application **SIAE** accessible via I-prof, de l'appréciation finale de l'autorité compétente (Recteur ou Ministre, selon le corps).

Un recours est possible, dans un délai de 30 jours suivant la notification de l'appréciation finale. L'autorité compétente dispose de 30 jours pour répondre. Il est alors possible de saisir la Commission Administrative Paritaire (CAPA ou CAPN) d'une demande de révision dans un délai de 30 jours suivant la notification de la réponse.

Les commissaires paritaires SNES-FSU seront aux côtés des collègues pour porter leur appel en CAP, les informer et défendre leurs droits. N'hésitez pas à les contacter. La CAPA de recours des certifiés a permis, en 2018-2019, d'obtenir un nombre considérable de révisions d'appréciations. **Plus d'infos sur notre site académique**, dans la rubrique « carrières ».

Marc Bellaigue

Stagiaires : le SNES-FSU à vos côtés

Les militants du SNES étaient présents à l'ESPE le 26 août dernier pour accueillir les stagiaires lors de leur pré-rentree. Au total, ce sont **160 stagiaires** (hors EPS et PLP) qui ont été affectés dans les collèges et lycées généraux et technologiques de notre académie, la plupart à **mi-temps devant élèves** et suivant une formation à l'ESPE, les **mercredis** et **jeudis**. Les autres stagiaires sont affectés à temps plein.

Le SNES sera à leurs côtés tout au long de l'année en assurant une **présence régulière à l'ESPE**, en animant des **réunions** ainsi qu'un **stage en novembre** pour les informer et les conseiller sur leurs droits, le métier, les mutations et les carrières, la formation, la titularisation... Les militant.es participeront aussi aux **ateliers de rentrée** jeudi 26 septembre où ils distribueront notamment le **guide « stagiaire »** du SNES et répondront à toutes les questions. L'année de stage étant une année très lourde, il est primordial de se faire accompagner dans ses démarches.

Le fait que le rectorat ait affecté (le 19 juillet) des stagiaires en **Education prioritaire** est déraisonnable. Nous serons très attentifs à ces situations, d'autant plus dans un contexte de crise du recrutement. Le **manque criant de professeurs et de CPE** sur le terrain, formés, atteint un niveau préoccupant. Les raisons sont multiples : baisse du nombre de postes aux concours (- 7,2 % pour les inscrits entre les sessions 2018 et 2019), rémunération des débuts de carrières très insuffisante, conditions de travail dégradées, jobs alimentaires qui empêchent d'étudier, faible considération du ministre pour ses agents... Le « pré-recrutement » d'**AED pré-pro**, qui n'a en fait que pour objectif d'utiliser des étudiants comme moyens d'enseignement ne permettra pas de résoudre cette crise, pas plus qu'il ne mettra fin aux **démissions**, en augmentation, de stagiaires (déjà 4 dans notre académie depuis la rentrée !).

Delphine Bertrand

Pour recevoir des informations de la part du SNES-FSU Clermont, les stagiaires peuvent s'inscrire à notre **liste de diffusion en ligne** sur : <https://clermont.snes.edu>, rubrique « entrer dans le métier »

AESH : des interrogations et le sentiment d'être floué

Les deux circulaires du 05 juin 2019 sur l'école inclusive et le cadre de gestion du personnel accompagnant des élèves en situation de handicap apportaient de maigres avancées pour les AESH. Ces quelques miettes ne sont même pas au menu de cette rentrée scolaire !

Les AESH de notre académie n'ont pas eu d'informations officielles sur la mise en place des **PIAL** et s'interrogent sur les conséquences que celle-ci pourrait avoir sur leur travail. De plus, le passage des **contrats de travail** de 39 à 41 semaines prévu par la nouvelle circulaire a bien été mis en place, même si à ce jour, on constate que les personnels n'ont toujours pas signé leurs contrats ou avenants craignant ainsi un retard sur le versement des traitements en cette fin de mois. Des interrogations se posent également sur le calcul appliqué par les IA concernant le **temps de travail hebdomadaire**. En effet, les services académiques utilisent une partie des 5 semaines de travail hors présence élève (accordé par la nouvelle circulaire comme temps invisible) comme du temps d'accompagnement. Comment passer de 39 semaines à 41 semaines tout en conservant le même nombre d'heures hebdomadaires et la même quotité de travail annuelle ?

La mise en application de cette circulaire, différente d'un département à un autre, pose de nombreux problèmes en termes de service et de rémunération. L'intersyndicale à laquelle participe le SNES exige d'être reçue en urgence à ce sujet par le nouveau recteur.

Force est de constater que le cadre de gestion défini par la circulaire ne met fin ni à la précarité ni à l'absence de reconnaissance professionnelle des AESH. Le gouvernement refuse toujours d'envisager la création d'un corps de fonctionnaires, seule à même de répondre aux enjeux de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Pour rester informé.e de l'actualité de notre académie concernant les personnels AESH, inscrivez-vous à notre **liste de diffusion** en ligne sur : <https://clermont.snes.edu>

Isabelle Dyduch

Salaires - Retraites

Salaires : stop aux idées fausses !

Communiqué de presse du 12 septembre 2019



Depuis 24 heures, plusieurs médias utilisent un rapport publié par l'OCDE il y a dix jours pour tirer des conclusions mensongères sur la situation salariale des enseignants. Après une lecture parcelle de ce rapport, agrémentée de quelques erreurs méthodologiques de lecture des données statistiques, des pseudo-experts affirment que les professeurs français sont mieux payés que leurs voisins de l'OCDE. Leur conclusion est toute trouvée : il ne serait pas nécessaire de revaloriser les salaires dans l'Éducation Nationale. Le SNES-FSU dénonce une présentation fallacieuse et méprisante qui vient alimenter le cliché d'une profession privilégiée.

Pourtant, tout montre que le déclassement salarial est une réalité pour nos professions :

- en 1980, un professeur certifié débutait avec un salaire égal à 2 SMIC, il ne débute qu'à 1,25 SMIC aujourd'hui
- le salaire d'un professeur certifié avec 10 ans d'ancienneté n'atteint pas 2000 € net mensuel
- en 20 ans, les professeurs ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire par an.

Aujourd'hui, les professeurs en début de carrière sont éligibles à la prime d'activité, mesure qui relève des dispositifs de lutte contre la pauvreté, preuve de l'indigence des salaires. Depuis plus de 10 ans dans le second degré, les concours ne font pas le plein : le métier n'attire plus et la question salariale en est une

explication centrale.

Ce rapport est fort opportunément instrumentalisé à l'heure où le Ministre de l'Éducation Nationale tergiverse sur la nécessaire revalorisation salariale, annonçant l'ouverture de discussions mais ne donnant aucun calendrier ni précisions sur les mesures envisagées et alors même qu'il est désormais évident que les enseignants seraient les grands perdants de la réforme des retraites telle qu'elle présentée.

Pour le SNES-FSU, il y a urgence à prendre la mesure du déclassement salarial que subissent nos professions. Il propose que le processus PPCR de revalorisation des carrières reprenne :

- Accélération des débuts de carrière (commencer la carrière à l'actuel 4ème échelon) ;
- Aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service ;
- Accès à la classe exceptionnelle pour tous avant le départ en retraite.

Le SNES-FSU demande dans l'immédiat le doublement de l'ISOE pour tous ainsi que celui de l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et PSY-EN. De même il exige pour tous les jeunes collègues une véritable prime d'installation à l'entrée dans nos métiers. Avec la FSU, il continue d'exiger la revalorisation du point d'indice avec un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années.

Paris, le 12 septembre 2019

Retraites par points ?

Attention danger !

La réforme des retraites présentée en juillet par JP Delevoye s'appliquerait à partir de 2025. Il s'agit de **remplacer le système actuel**, par répartition, avec une durée de cotisation qui donne droit à une pension à un âge de départ déterminé, par un système **unique, par points**, présenté par le gouvernement comme « plus équitable » bien que celui-ci prévoit de diminuer la part des retraites dans le PIB.

Le système par points ne permet plus de savoir quelle pension on touchera puisque le calcul se fera en fonction de la valeur du point au moment du départ et de l'espérance de vie à la retraite des générations, paramètres qui seraient revus chaque année. **Cela aura comme conséquence d'encourager ceux qui le peuvent à souscrire des retraites par capitalisation.** L'âge de départ pour une retraite à taux plein (dit âge « pivot ») passerait à **64 ans** pour la génération 1963 et serait encore reculé pour les suivantes.



Présentée comme une simplification vers un système plus équitable, **cette réforme est en réalité purement libérale** : chacun se paiera sa propre retraite, et tant pis pour les études longues ou les accidents de la vie (chômage, maladie...). En effet, si des « points de solidarité » sont mentionnés dans le rapport pour répondre à ces préoccupations, leurs conditions d'attribution restent à définir et ils seront plafonnés dans l'enveloppe globale. La transition entre les deux systèmes est prévue pour s'étaler entre 2025 et 2035, pour les générations 1963 à 1973. **Les conditions de conversion des droits acquis dans l'ancien système restent floues.**

Par ailleurs, **les différentes bonifications en annuités, la majoration de pension**

pour 3 enfants, la prise en compte des temps partiels pour élever un enfant et tous les autres dispositifs particuliers disparaîtraient dans le nouveau système.

Le gouvernement prévoit des mesures transitoires entre temps. Ces mesures d'économie annoncées un temps pour le budget 2020, auxquelles le gouvernement a finalement renoncé en raison d'un climat social dégradé et de la préparation des Municipales referont surface dès 2021, une fois la réforme globale votée.

En tout état de cause, si la réforme devait passer en l'état, **ce serait la fin des principes qui font le socle de la sécurité sociale depuis 1945 et la fin du Code des pensions, pilier du statut de la fonction publique.** Le calcul par points sur l'ensemble de la carrière des enseignants étant nettement moins avantageux que le calcul sur les 6 derniers mois, **la mobilisation de toutes et tous sera déterminante.**

P. Lebrun, F. Claveau, M. Bellaigue



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@sn.es.edu
<https://clermont.sn.es.edu>

Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN

Prix au numéro : 0.70€ - Abonnement annuel : 11.60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

